

**COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 26 FEVRIER 2019**

**Conseillers présents** : Mme Martine GRECO -

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ - François GRECO – Antoine PES – Serge VASELLI -

**Conseillers absents** : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL -

**Absents représentés** :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

**Secrétaire de séance** : M. Serge VASELLI -

Début de séance : 14 h 30

Fin de séance : 15 h 30

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du conseil municipal du 14 décembre 2018.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte rendu, signent le procès-verbal et les délibérations qui l'accompagnent.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'élection des représentants des élèves qui vont former le nouveau conseil municipal « jeunes ». Il présente aussi les félicitations des membres du conseil municipal aux nouveaux élus.

**DELIBERATIONS**

**2019/01 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (SDE 04)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de servitudes pour l'enfouissement des fils nus sur le CD N°111, telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à la signer ;

**2019/02 APPROBATION DES RESTES A REALISER 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser 2018 à inscrire dans le budget 2019 ;

**2019/03 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de la CLECT présenté par le Président de la DLVA ;

**2019/04 DLVA : ACTIONS D'INTERET COMMUNALES EN MATIERE DE POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la définition des actions d'intérêt communautaires en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales par DLVA ;

**2019/05 TARIFS COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe :

- le prix à la journée pour les familles extérieures au village de Montagnac – Montpezat à 13 € par enfant ;
  - le prix à la journée pour les agents communaux qui inscrivent leur enfant au centre de loisirs « La Rabassière » à 5 € par enfant ;
- et autorise le régisseur de la régie « centre de loisirs » à encaisser ces nouveaux tarifs ;

**2019/06 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier le règlement intérieur de l'accueil de loisirs « La Rabassière » tel que présenté par Monsieur le Maire ;

**2019/07 ALSH « LA RABASSIERE » : CONVENTIONS DE STAGE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions de stage à venir avec le CFPPA Carmejane, telles que présentées par Monsieur le Maire et l'autorise à les signer ;

**2019/08 CANTINE SCOLAIRE : AVENANT AUX MODALITES DE GESTION**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix des repas à facturer à l'instituteur de l'école primaire de Montagnac – Montpezat ou à son remplaçant à 3,48 € TTC et demande à Monsieur le Maire de modifier l'article 6 du règlement intérieur de la cantine scolaire en conséquence ;

**2019/09 SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression de l'emploi existant et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal relevant des services techniques et de la catégorie C, à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires et dresse le tableau des emplois de la commune modifié, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

**COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 4 représentants du conseil municipal « jeunes » du RPI Allemagne en Provence / Montagnac – Montpezat : CMJ / RPI, et leur donne la parole :

Les représentants des élèves se présentent à tour de rôle et font part à l'assemblée des projets d'amélioration ou de nouvelles installations auxquels les élèves de l'école primaire ont réfléchi :

- Mademoiselle Maïa MERCIER – BOULAY (représentant les élèves de Montagnac – Montpezat) :
  - Mettre à disposition de l'ASLH et de la population un composteur en bois ;
  - Ré ouvrir l'épicerie de Montagnac ;
  
- Monsieur Julien POCHON (représentant les élèves de Montagnac – Montpezat) :
  - Installer une balançoire « tout âge » sur l'aire de jeux du Ferrailon ;
  - Créer une boîte à jeux de société sur le même principe que la boîte à livres existante ;
  
- Mademoiselle Amandine FAVRE (représentant les élèves d'Allemagne en Provence) :
  - Créer une boîte à livres ;
  - Ré ouvrir l'épicerie d'Allemagne en Provence ;
  
- Mademoiselle Arween CHOPARD (représentant les élèves d'Allemagne en Provence) :
  - En matière de sécurité routière : ralentir la circulation des véhicules sur la RD N°111 à Allemagne en Provence ;
  - En cas de changement des horaires d'ouverture et de fermeture de la boulangerie d'Allemagne en Provence, la population devrait être mieux informée ;

Monsieur le Maire précise que toutes ces informations seront inscrites dans le procès-verbal de cette séance du conseil municipal et transmise à la commune d'Allemagne en Provence.

**Monsieur le Maire clôture la séance à 15 h 30.**

**à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 26 février 2019**

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur Serge VASELLI**

